

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL485 (Rect)

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 52

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« titulaire »

les mots :

« des titulaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.